

Calendrier électoral

ÉLECTIONS PARTIELLES DU CONSEIL DE LABORATOIRE LEDi (Scrutin uninominal à deux tours)

Vu la création du Laboratoire d'Économie de Dijon, Équipe d'Accueil 7467 de l'Université de Bourgogne Europe au 1^{er} janvier 2017 ;

Il est procédé au renouvellement du représentant élu du collège B, des ITA et BIATSS, et du collège C, des Doctorants et ATER, au sein du Conseil de Laboratoire du LEDi ;

le **mardi 30 juin 2026**, pour le premier tour,

et

le **jeudi 9 juillet 2026**, pour le deuxième tour.

La commission électorale a défini le règlement de consultation ainsi que le calendrier des opérations électorales.

Annexe

CALENDRIER ÉLECTORAL

1 ^{er} Tour	
1. Ouverture de la campagne électorale - Liste électorale provisoire : affichage sur le panneau « Informations » du LEDi situé au 4^e étage et sur le panneau « Événements » du LEDi situé au 5^e étage du PEG, ainsi que l'envoi par courrier électronique du règlement de consultation, du calendrier des opérations électorales, de la liste électorale provisoire et des conditions de candidature (cf. règlement et calendrier) aux collègues B et C du laboratoire LEDi, à titre d'information. - Dépôt des candidatures : période permettant aux électeurs de présenter leur candidature en qualité de membre élu du conseil de laboratoire. Les candidatures sont déposées au moyen du formulaire prévu à cet effet, disponible auprès du secrétariat du LEDi (secretariat.ledi@u-bourgogne.fr) et sur le site internet du LEDi. Le formulaire comporte les nom, prénom et collège du candidat. Il est daté et signé par celui-ci. Les candidatures sont transmises soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit déposées en main propre auprès du secrétariat du laboratoire contre récépissé, soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat.ledi@u-bourgogne.fr, avec demande d'accusé de réception.	Au plus tard le vendredi 29 mai 2026 Du vendredi 29 mai 2026 au lundi 15 juin 2026
2. Réclamations relatives à l'inscription sur la liste électorale Réception des réclamations éventuelles (demandes d'ajout ou de suppression) à l'adresse électronique suivante : secretariat.ledi@u-bourgogne.fr.	Du vendredi 29 mai 2026 au lundi 8 juin 2026
3. Convocation du corps électoral - Examen des réclamations éventuelles relatives à la liste électorale provisoire ; - Établissement de la liste électorale définitive ; - Convocation du corps électoral par voie d'affichage et par message électronique. La convocation informe les électeurs de la liste électorale définitive.	mardi 9 juin 2026
4. Publication de la liste des candidatures et des éventuelles professions de foi Publication par voie d'affichage et notification par courrier électronique individuel adressé à l'ensemble des électeurs.	Au plus tard le mercredi 17 juin 2026
5. Scrutin - Le scrutin est organisé par vote électronique individuel au moyen d'une invitation Evento, pour une période d'ouverture de 9 h 00 à 16 h 00 (heure française), pour chaque collège. - Le dépouillement et la proclamation des résultats interviennent le mardi 30 juin 2026 à 16h00. Les électeurs peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux opérations de dépouillement au bureau du secrétariat du LEDi. - À l'issue du scrutin, il sera établi un procès-verbal des opérations électorales, signé par les membres du bureau de vote désignés par la directrice du laboratoire.	mardi 30 juin 2026
6. Affichage des résultats sur les panneaux situés aux 4^e et 5^e étages du PEG. Les résultats sont également notifiés par voie électronique à l'ensemble des électeurs des collègues B et C.	Au plus tard le mercredi 1 juillet 2026
Délai de recours auprès du secrétariat du laboratoire dans les 3 jours suivant la proclamation des résultats.	

2^e tour : en cas de non-obtention de la majorité absolue et/ou d'égalité de voix.	
7. Réunion de la commission électorale - Examen des éventuelles réclamations relatives à la liste électorale à l'issue du premier tour ; - Établissement de la liste électorale définitive du second tour ; - Publication par voie d'affichage et notification par courrier électronique individuel adressé à l'ensemble des électeurs concernés par le deuxième tour.	lundi 6 juillet 2026
8. Scrutin - Le scrutin est organisé par vote électronique individuel au moyen d'une invitation Evento, pour une période d'ouverture de 9 h 00 à 16 h 00 (heure française), pour chaque collège concerné par le deuxième tour. - Le dépouillement et la proclamation des résultats interviennent le jeudi 9 juillet 2026 à 16h00. Les électeurs peuvent, s'ils le souhaitent, assister aux opérations de dépouillement au bureau du secrétariat du LEDi. - À l'issue du scrutin, il sera établi un procès-verbal des opérations électorales, signé par les membres du bureau de vote désignés par la directrice du laboratoire.	jeudi 9 juillet 2026
9. Affichage des résultats sur les panneaux situés aux 4 ^e et 5 ^e étages du PEG. Les résultats sont également notifiés par voie électronique à l'ensemble des électeurs des collèges concernés par le deuxième tour.	Au plus tard le vendredi 10 juillet 2026
<i>Délai de recours auprès du secrétariat du laboratoire dans les 3 jours suivant la proclamation des résultats.</i>	